

Session de février 2017



© European Union 2017 - European Parliament

Vote sur l'accord commercial avec le Canada (CETA) :

Mercredi 15 février a eu lieu le vote pour l'adoption de l'accord commercial avec le Canada, plus connu sous l'acronyme CETA. L'accord a été adopté à une large majorité, ouvrant la voie à son application partielle (comme c'est la norme pour ce type d'accord) en attendant la fin du processus de ratification par les États membres.

Beaucoup de fantasmes et de contre-vérités ont malheureusement circulé sur cet accord, véhiculés à la fois par une partie de la gauche et par l'extrême droite. C'est pourquoi j'ai tenu à baser mon vote sur des faits et des chiffres pour répondre à la question : l'accord est-il dans l'intérêt des citoyens français et européens ? J'en suis arrivé à la conclusion que oui.

En premier lieu, il s'agit d'un texte équilibré qui représente des opportunités importantes pour la croissance et l'emploi en Europe. Il ouvrira de nouveaux débouchés à nos PME (75% des 10 000 entreprises françaises exportatrices au Canada sont des PME) et les marchés publics canadiens seront davantage ouverts aux entreprises européennes. L'accord permet par ailleurs la reconnaissance des Indications Géographiques Protégées. À titre d'illustration, le CETA c'est la reconnaissance de 143 indications géographiques dont 42 exclusivement françaises (Roquefort, jambon de Bayonne, etc.) et la multiplication par deux du contingent de fromage vers le Canada.

Plus généralement, l'accord trouvé respecte les lignes rouges que nous avons tracées, que ce soit en matière de protection de nos services publics, d'accès aux marchés publics canadiens ou encore de protection du droit à légiférer.

En effet, malgré les épouvantails agités par la gauche et l'extrême droite :

- le CETA n'est pas une dérégulation aveugle mais au contraire la définition de règles communes avec un partenaire fiable et qui partage nos valeurs. Dans un monde de plus en plus incertain, cet accord renforce nos relations avec un allié sûr.

- le CETA n'est pas la porte ouverte aux OGM ou au bœuf aux hormones. Les denrées alimentaires importées du Canada devront respecter les normes européennes en matière sanitaire et environnementale et il est prévu explicitement que les OGM ne rentrent pas dans le cadre de l'accord. De la même manière, le CETA n'est pas le cheval de Troie des États Unis en Europe car il est applicable uniquement aux produits originaires du Canada (c'est à dire fabriqués au Canada et dont le contenu est d'origine canadienne dans une certaine proportion).

- enfin, le mécanisme de règlements des différends présente les garanties nécessaires d'impartialité et de transparence. Les États conservent bien évidemment le droit de régler souverainement sur leur territoire de manière intangible.

Si je me réjouis du feu vert donné par le Parlement, il ne s'agit pas pour autant d'un blanc-seing et je resterai vigilant sur les modalités concrètes d'application de l'accord, en particulier en matière agricole et concernant le secteur bovin. Dans un courrier adressé au Président de la Commission européenne, la délégation française du PPE a ainsi appelé à activer la clause de sauvegarde (qui permet de limiter les importations en cas de perturbation du marché) dès que nécessaire et à assurer des garanties de revenu aux producteurs européens en cas de chute des prix ou de distorsion du marché.

Allocution du Président de la République d'Autriche :

Mardi 14 février, j'ai assisté à l'allocution du nouveau Président autrichien, Alexander Van der Bellen, qui prononçait au Parlement européen son premier discours en dehors des frontières autrichiennes depuis son élection. Dans un contexte de montée de l'eurosepticisme, M. van der Bellen a été élu en décembre dernier face au candidat de l'extrême droite, ce qui conférait à son discours une portée toute particulière.

En comparant l'Union européenne à un arbre plus facile à détruire qu'à construire, le Président autrichien a rappelé à quel point elle est précieuse pour peser face aux puissances que sont la Chine ou les États-Unis mais aussi pour imposer nos règles aux grands groupes étrangers comme Google ou Apple.